



Communiqué de presse

Septembre 2026

Dans leur positionnement en réponse à la consultation du Plan directeur cantonal de la mobilité cyclable (PDCMC), les associations de protection de l'environnement et de promotion du vélo sont unies en vue de solutions promouvant la mobilité cyclable tout en respectant la nature.

La canicule et la sécheresse de cet été ont démontré que nos modes de vie et notre approche du développement du trafic individuel motorisé ne sont pas durables. Des changements importants doivent avoir lieu dans la manière de nous déplacer. Cela n'est toutefois pas synonyme d'une baisse de la qualité de vie ! Les quatre ONG pensent qu'il est indispensable de remettre en cause la vitesse de circulation, les gabarits routiers et les emprises sur des terrains riches en biodiversité. Le PDCMC fournit une vision d'avenir, visant une part modale du vélo souhaitée, mais le changement de vision nécessaire n'y figure malheureusement pas.

La mise en œuvre du PDCMC de 2017 n'a pas montré d'impact significatif sur les statistiques de part modale du vélo dans le canton, qui se situait en 2021 à 2,6%, contre 7,9% en moyenne nationale. Le canton de Neuchâtel a ainsi la part modale la plus faible de Suisse, alors même qu'il s'est fixé pour objectif de rattraper la moyenne nationale. Pour exemple, le canton des Grisons est autrement plus montagneux et a une part modale vélo de 8,8%.

Pour les quatre ONG, il est toutefois impossible de créer des réseaux entièrement dédiés à chaque type de mobilité car les impacts sur la nature seraient énormes. Il est nécessaire d'optimiser l'utilisation des infrastructures existantes en faisant preuve de créativité pour les rendre sûres et agréables pour tous les usagers des routes. Il s'agit non seulement de rendre la mobilité cyclable plus sécurisée et les transports publics plus efficaces, mais aussi de réexaminer la répartition de l'espace routier, notamment celui consacré au transport individuel motorisé.

Le PDCMC ne tient pas compte des impacts sur la nature. Nous demandons qu'au stade de la planification déjà, le canton privilégie des aménagements compatibles avec la protection des espèces menacées protégées par les lois fédérales.

Les ONG demandent également au canton de corriger certains aménagements existants dont la qualité ne répond pas aux ambitions affichées. Le tronçon de voie express situé entre Le Crêt-du-Loche et La Chaux-de-Fonds constitue un exemple où des améliorations sont nécessaires. Pour être de qualité, des infrastructures cyclables doivent être sûres, interconnectées, continues, suffisamment denses, directes, séparées du trafic motorisé et de la mobilité piétonne, de qualité homogène et suffisamment confortable pour être utilisées quotidiennement, y compris par les personnes qui ne sont pas des cyclistes aguerris. C'est pourquoi elles demandent également la création de liaisons entre les régions, notamment entre le Littoral, le Val-de-Ruz et le Val-de-Travers. Ainsi, le projet de reconstruction de la H10 entre Corcelles et Rochefort ne fait pas partie du PDCMC, alors qu'une piste cyclable à double sens séparée du trafic serait indispensable.

En conclusion, ce PDCMC ne répond pas aux défis colossaux auxquels nous devons faire face. Il manque clairement d'ambition en ce qui concerne les objectifs d'augmentation de la part modale du vélo dans le temps et du calendrier de réalisation d'aménagements cyclables de qualité. Nous demandons des mesures plus ambitieuses afin que le canton atteigne les objectifs de la Confédération, soit une part modale du vélo de 15% d'ici 2035.